

Règlement du Vide-Grenier du 7 juillet 2019

1 – Le vide grenier est réservé aux particuliers, et se déroulera sur les espaces verts de la Mairie de Notre Dame de Riez.

2 – Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui ainsi que de sa propreté lors de son départ.

3 – Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités concernant d'éventuels vols ou dégradations en tout genre et d'accident de véhicules.

4 – **Tout exposant qui souhaite stationner son véhicule sur son stand doit prévoir un emplacement de 5 ML et préciser le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule présent sur le site.**

5 – Emplacement de 3 ML minimum : Forfait de 10 € (ML suppl. : 4 €)

6 – L'installation des exposants s'effectuera de 6 h à 9 h. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne pourra circuler sur l'espace exposant de 9 h à 18 h (heure de démontage des stands).

7 – La disposition des emplacements est tributaire des espaces naturels existants.

8 – La vente d'armes, de véhicules, de 2 roues motorisés et d'animaux est interdite.

9 – Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Toute inscription incomplète et non accompagnée du règlement ne sera pas retenue.

10 – Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.

11 – **Date limite d'inscription : 1er juillet 2019**

12 – La restauration et le bar sont exclusivement réservés par les organisateurs.

Pour tout renseignement, appeler au : 06 01 28 32 72

Organisateur : Les Aventur'Riez , 9 rue Louis XIII
85270 Notre Dame de Riez

Attestation – INSCRIPTION VIDE GRENIER DU 7 JUILLET 2019

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Né(e) leà département Ville.....

Adresse :

CP : Ville :

Tél : N° immatriculation du véhicule :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée lepar

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L »10-2 du Code du Commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal)

RESERVATION EMPLACEMENT :

FORFAIT 10 € les 3 ML : 10 € X 1 forfait = 10 €

ML supplémentaires : 4 € XML =€

Ci-joint règlement de€ pour l'emplacement pour une longueur deML.
(chèque à l'ordre des Aventur'Riez)

A retourner impérativement avant le 1er juillet 2019 à :

Les Aventur'Riez, 9 rue Louis XIII, 85270 Notre Dame de Riez

Ou à déposer dans la boîte aux lettres des « Aventur'Riez » située rue des Forges

Fait à Signature (obligatoire)

Le

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation

